# Présentation brève de l’association

Le Handball Club Silly est une organisation constituée en association sans but lucratif (ASBL). L’association est constituée pour une durée illimitée.

Son siège social est établi à l’adresse suivante : Rue de Grammont, 3 à 7830 Bassilly.

L’association a pour objet : l’organisation d’activités liées à la pratique du sport en général et du handball en particulier au travers d’entrainements, de compétitions, de stages, d’encadrements sportifs et de tournois. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut prêter son concours et s’intéresser à toute activité similaire à son objet.

# Les membres

L’association se compose de deux catégories de membres : les membres adhérents et les membres effectifs.

Les membres adhérents sont les personnes (joueurs, parents, entraineurs, parents-relais, etc.) qui sont en ordre d’affiliation et de cotisation le cas échéant. Ils n’ont pas de droit de décision, mais peuvent être consultés le cas échéans.

Les membres effectifs sont les membres qui participent à l’organisation du club, qui aident lors d’événements sportifs ou non-sportifs et qui ont un droit de décision lors des réunions et des conseils d’administration. Seules ces personnes ont le droit de vote lors des assemblées générales.

L’association est gérée par 4 administrateurs issus des membres effectifs. Ensemble, ils consitituent le comité. Le comité est chargé de la gestion de l’association et est

habilité à prendre toutes les décisions et à poser tous les actes que requièrent cette gestion.

Les 4 administrateurs qui constituent le comité sont les suivants :

* Président : Frédéric Vraux
* Vice-présidente : Lindsay Soetaert
* Secrétaire : Anne-Sophie Chevalier
* Trésorier : Maxime De Saint Moulin

Les membres effectifs supplémentaires sont les suivants :

* Kevin De Brabander
* Bryan Gaubout
* Bryan Deraedt
* Logane Deraedt
* Benjamin Vandenbussche

Sauf dérogation expresse écrite du comité, aucun membre du club n’est compétent pour prendre des décisions, poser des actes engageant le club vis-à-vis de tiers, membres ou non-membres du club. Seuls les membres du comité sont, dans les limites éventuellement prévues par les statuts de l’association, habilités à prendre des décisions ou poser des actes engageant le club vis-à-vis de tiers.

# Le respect du Règlement d’Ordre Intérieur

Ce règlement est d’application et chaque joueur, parent, entraîneur, parent-relais ou membre du club reconnaît l’avoir lu et l’avoir accepté au plus tard au moment de son affiliation.

L’acceptation de ce règlement implique également l’acceptation du ROI de SillySports (trasmis en même temps que ce document) ainsi que celui de La Ligue Francophone de Handball (disponible sur <http://www.handball.be/en-pratique>).

D’une manière générale, toute vie associative nécessite des règles et le respect de celles-ci. Le

présent règlement est destiné à les fixer, non sous la contrainte mais dans le cadre d’une discipline de vie librement consentie par chacun des membres et sympathisants du club.

Leur respect seul peut être garant de l’harmonie nécessaire à la bonne évolution du club en général et de chacun de ses membres en particulier.

Les mesures disciplinaires qui seraient prises vis-à-vis d’un membre n’ont d’autre but que d’inciter celui-ci au respect de ces règles. Ces mesures ne pouvant en aucun cas affecter des membres non concernés par le problème posé, il est exclu qu’elles puissent porter sur le renvoi d’un joueur dans une autre équipe. Une telle mesure ne pourrait être dictée que par des considérations strictement sportives.

Tout fait allant à l’encontre des règles fixées au présent règlement dont un membre du club se

rendrait responsable sera porté devant le comité du club. Il en sera de même pour tout fait commis par un membre du club et qui entraînerait un dommage quelconque - moral ou matériel - pour le club ou l’un de ses membres.

# Dommages non couverts

Le club décline toute responsabilité pour tout dommage causé à l’un de ses membres ou à un tiers, du fait de vol, d’actes de malveillance, d’actes de vandalisme, ou survenus suite au non-respect du présent règlement. Il décline également toute responsabilité pour tout dommage survenu du fait de la force majeure, d’incendie, de grèves et émeutes, d’inondations, etc. tels que généralement prévus par les compagnies d’assurances.

Tout membre s’interdit impérativement d’organiser de sa propre initiative tout match amical,

entraînement, activité sportive ou activité quelconque pour une ou plusieurs équipes et l’entourage de celles-ci sans autorisation préalable du comité du club. Le membre s’engage également à respecter les directives qui lui seraient éventuellement données dans ce cadre par le comité.

En outre, en cas de non-respect de la présente disposition, le club se réserve le droit d’exiger des

dommages et intérêts pour utilisation abusive de son nom, et décline d’office toute responsabilité

pour quelque fait que ce soit qui se déroulerait dans le cadre d’une telle organisation et entraînerait un quelconque dommage pour un ou des tiers.

# Inscription de joueur

Tout joueur voulant s’affilier au Handball Club Silly devra remplir la demande d'inscription prévue à cet effet. Il devra également être en ordre de licence auprès de la Ligue Francophone de Handball. La licence couvre le joueur pour toute blessure encourue lors de la pratique du handball, en sport ou en loisir, par une assurance sportive auprès de la société d'assurances ETHIAS.

Le club fixe le prix de la cotisation. Le club se réserve le droit de fixer le prix en fonction de

l’augmentation des coûts et des frais nécessaires à son bon fonctionnement, ainsi qu’à une bonne

formation de ses membres. Toute cotisation versée est considérée comme définitivement acquise au profit du club, même si le membre n’a pas participé aux entraînements ou aux matches durant la totalité ou partie de la saison suite à une indisponibilité (accident, maladie, avis médical, etc.), de même que suite à une décision des parents de retirer leur enfant ou à un renvoi disciplinaire de la part du club.

En cas de non-paiement de la cotisation due par un membre, le comité peut exclure celui-ci des

activités du club tant que le joueur ne sera pas en ordre de cotisation. Le comité a le droit de fixer la date de paiement de la cotisation.

Il est possible de suivre des entraînements de handball ou de handfit au sein de notre club sans y être inscrit. En effet, nous offrons trois séances d’entraînement consécutives gratuites (ou une pour le handfit). Celles-ci ne conduisent en aucun cas à une inscription.

Si toutefois, au terme de ces séances gratuites, la personne souhaiterait poursuivre au sein de notre club, elle devrait bien sûr s’acquitter de la cotisation et des formalités d’inscription.

Attention, lors des séances d’essai et jusqu’à ce que son inscription soit effective, le joueur n’est pas couvert pas notre assurance en cas de blessure.

# Attitude des membres

Le Handball Club Silly entend développer une image positive du club. Dans cette optique, chaque

personne liée d’une manière ou d’une autre au club représente le Handball Club Silly à tous les niveaux. Par conséquent, tout membre du club en général doit avoir à coeur de respecter - et s’y engage – les principes et les règles de vie énoncées dans le présent règlement interne, et ce autant sur qu’en dehors des terrains.

Chaque joueur (ainsi que ses accompagnants) est tenu de se comporter en tant que sportif, aussi bien sur le terrain qu’en dehors. Il doit, à tout moment, représenter le club avec la plus grande dignité. Le comportement à l’égard de tous doit être irréprochable. Propos déplacés ou grossiers,

comportements blâmables ou violents (tant sur le terrain qu’en dehors) à l’égard de coéquipiers,

d’adversaires, d’arbitres, de la presse, du public, de bénévoles, du staff technique, d’officiels, etc.

sont inadmissibles et seront soumises à discussion en interne et à sanctions potentielles.

En cas de conflit entre joueurs, entre un joueur et un tiers, ou en cas de carte bleue ou de rapport de la part d’un arbitre, le comité analysera les faits en interne. D’une manière générale, le comité défendra les membres du club et essaiera de trouver des solutions raisonnables. Toutefois, en cas de comportement irresponsable et non justifié de la part du joueur, le comité pourra prendre les sanctions nécessaires envers le joueur en cause. Ces sanctions peuvent être financières et/ou une exclusion temporaire ou définitive des entraîenements et/ou matches auxquels le club participe. Tout membre rendu responsable d’un comportement induisant une sanction financière pour le club pourra se voir imputer les frais ainsi causés, et ce indépendamment de toute autre action disciplinaire ou juridique que le club pourrait entreprendre à son égard.

# Les entraînements et les matchs

Pour pouvoir participer aux matches d’une équipe du club, tout joueur doit être valablement affilié au Handball Club Silly et être en ordre de licence. Il doit en outre, sauf dérogation expresse du comité, être en règle de cotisation pour la saison en cours pour pouvoir participer aux entraînements et aux rencontres.

Le joueur affilié au Handball Club Silly s’engage à :

* + Respecter les directives que lui donne son entraîneur, tant sportives que disciplinaires ou d’organisation.
	+ Respecter scrupuleusement le matériel et les installations du club. Les installations doivent être laissées en bon état de propreté. La mise en place ou le retrait de matériel avant, pendant ou après l’entraînement se fait sur instructions de l’entraîneur. Il en va de même pour la recherche d’un ou plusieurs ballons à l’issue de l’entraînement.
	+ Faire preuve de respect vis-à-vis de son entraîneur et du parent-relais, mais également vis-à-vis des autres membres du club, vis-à-vis du public (parents, amis, supporters, etc.), vis-à-vis des membres d’équipes adverses ainsi que vis-à-vis du corps arbitral.
	+ Ne pas porter pendant les entrainements et les matches des bagues, chaînes, montre, boucles d’oreilles, etc. qui pourraient blesser les autres ou lui-même.
	+ Ne pas prendre de médicaments ou de produits non autorisés légalementTout joueur qui ne respecte pas cette règle en portera seul les conséquences.
	+ Pour un match, les joueurs désignés se présentent au rendez-vous fixé à l’heure indiquée.

Si, en cours d’entraînement ou de match, un joueur affiche un comportement tel qu’il perturbe le

bon déroulement de l’activité, son entraîneur peut l’exclure du terrain et l’envoyer sur le banc. En fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère répétitif, il revient au comité d’envisager d’autres mesures disciplinaires à son égard.

# Les accompagnants des joueurs

Il est demandé aux accompagnants, parents et amis, de :

* + Se comporter de manière exemplaire tant envers les joueurs, entraîneur et parent-relais de l’équipe dont fait partie leur enfant, que vis-à-vis des adversaires et des arbitres, ainsi que d’une manière générale vis-à-vis des membres du club. Ceci contribue de manière importante à la bonne image du club.
	+ Accompagner leur enfant au matchs auxquels ils sont conviés, chaque enfant se doit de participer un maximum lors des rencontres de championnats.
	+ Collaborer autant que possible avec l’entraîneur et le parent-relais de leur enfant à

l’organisation des déplacements de l’équipe.

* + S’abstenir d’intervenir en quoi que ce soit dans les décisions sportives prises par l’entraîneur (composition de l’équipe, remplacement d’un joueur en match, etc.). Le cas échéant, ils peuvent faire état de leurs remarques auprès du comité.
	+ Participer à l’organisation des manifestations du club (soupers, tournois, etc.) dans la mesure où celles-ci servent à dégager des moyens financiers destinés à l’achat de matériel, équipements, etc.

Il est rappelé aux parents que tout problème extra sportif peut être valablement soumis à un

membre du comité, soit oralement, soit par écrit.

# Charte du respect

Je respecte mon coach. Il me fait courir, sauter, transpirer, etc. Parfois il crie pour me faire avancer. Son seul but est de me faire progresser. Saluons son engagement !

Je respecte mes coéquipiers. On gagne et on perd ensemble.

Je respecte les arbitres. Sans arbitre, pas de match. Et l’erreur est humaine. Evitons de les accabler et faisons preuve de compréhension.

Je respecte mes adversaires. On ne part pas au combat contre des ennemis. C’est un juste un match. Alors je reste cool !

Je respecte les parents et les bénévoles. Faire la table, servir au bar, aider au tournois, etc. Ils sont

partout ! Heureusement, car sans eux, pas de club. Plus on s’entraide, mieux c’est !

Je respecte le matériel et les infrastructures. Tout est mis à notre disposition pour jouer au basket.

Alors prenons-en soin !